

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Objet : Les présentes conditions générales de vente ont pour but de définir les relations contractuelles entre MICROMED SAS et l'acheteur (agissant en qualité de professionnel) ainsi que les conditions applicables à tout achat.

MICROMED SAS se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Cependant, les conditions applicables à l'acheteur seront celles qui étaient en vigueur à la date de la commande, la preuve étant libre. Toute commande implique l'adhésion à nos conditions générales de vente.

Pour les commandes passées exclusivement sur internet, l'enregistrement d'une commande sur le site de MICROMED SAS est réalisé lorsque l'acheteur accepte les présentes conditions générales de vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et constituent une preuve du contrat de vente.

La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par l'envoi d'un mail. Les données enregistrées dans le système informatique de MICROMED SAS constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec l'acheteur.

Article 1 : Prix

Nos prix, sauf indications spéciales, s'entendent nets et frais de port compris.

Les prix indiqués TTC (toutes taxes comprises) sont composés du prix HT (hors taxes) auquel est ajouté le montant de TVA calculé selon le taux légal en vigueur. Par conséquent, tout changement du taux légal de cette TVA sera à répercuter sur le prix TTC des produits et services.

Article 2 : Acomptes et règlements (ventes en France)

Ventes d'accessoires/pièces détachées et les réparations :

- Pour toute première commande, le paiement est demandé par anticipation. La commande sera réputée valable et confirmée qu'après réception du règlement.

- Les organismes ou cabinets privés devront régler à réception de la facture.

- Les organismes publics devront régler la facture par mandatement dès l'acceptation de la réception de la commande, par virement à notre banque, et selon les conditions fixées au marché concernant la commande effectuée.

Ventes d'appareils :

- Les organismes privés devront verser un acompte de 10 % au moment de la commande. Le solde sera versé comme suit : 50 % à la livraison et 40% dans les 30 jours suivant la date de livraison.

- Les organismes publics devront régler la facture par mandatement dès l'acceptation de la réception du matériel, par virement à la société générale.

Article 3 : Acomptes et règlements (ventes à l'étranger)

Sauf accord spécial écrit et conclu entre les parties, les organismes privés ou publics devront verser un acompte de 10 % au moment de la commande et le solde devra être réglé avant l'expédition de la commande.

Article 4 : Défauts de paiement

Retards de paiement :

A défaut de paiement à l'échéance, seront exigibles à compter du premier jour de retard, conformément aux articles L441-10 et D441-5 du code de Commerce, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de la commande, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Toutefois, dans l'hypothèse où les frais de recouvrement d'une créance impayée (frais de procédure, honoraires d'avocats, frais d'huissier, etc...) seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire de 40 euros, la société MICROMED SAS se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire si les frais de

recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Incidents de paiement :

En cas d'incidents de paiement quels qu'ils soient, l'ensemble des frais prélevés par notre établissement bancaire seront facturés au client.

Article 5 : Transfert de propriété

LA PROPRIETE DES BIENS SERA TRANSFEREE A L'ACHETEUR DES RECEPTION DU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX STIPULE SUR LA FACTURE.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire de l'acheteur, la société MICROMED SAS se réserve le droit de revendiquer la propriété des biens vendus conformément aux dispositions des articles L624-9 et suivants du Code de commerce, si la propriété des biens n'a pas encore été transférée au jour de l'ouverture de la procédure de redressement ou de liquidation judiciaire de l'acheteur.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

Durant la période de garantie, la maintenance étant réalisé par Micromed, les conditions générales de maintenance décrites dans le document « Conditions Générales de Maintenance Micromed » s'appliquent. Ce document est consultable sur notre site internet www.micromedgroup.com.

En cas de retard du fait du Client, tel que décrit à l'article 4 des « Conditions Générales de Maintenance Micromed », la responsabilité de MICROMED SAS ne pourra en aucun cas être engagée.

MICROMED SAS ne sera en aucun cas responsable des pertes de production, de profit ou de tout dommage ou perte, direct ou indirect, que pourrait supporter le Client, autre qu'un dommage à l'équipement, y compris en cas de manquement au présent contrat ou de faute.

MICROMED SAS est uniquement responsable des dommages causés à l'équipement qui sont exclusivement imputables à une faute de sa part ou des personnes que MICROMED SAS a délégué en vertu du contrat. Cette responsabilité est limitée à une fois le montant annuel de la redevance correspondant à un contrat de maintenance tous risques de l'équipement concerné.

ARTICLE 7 – GARANTIE

Tout matériel neuf délivré par MICROMED SAS est garanti 1 an, pièces et main d'œuvre sauf spécification contraire. Passée la période de garantie, toute pièce échangée bénéficie d'une garantie de 3 mois sauf spécification contraire. Sont exclus de la garantie les éléments spécifiés dans le tableau fourni en annexe.

Sont également considérés hors garantie les cas suivants :

- Défectuosité du matériel due à une mauvaise manipulation.
- Prestation pour complément de formation.
- Prestation pour programmation du système afin de répondre à de nouveaux besoins des utilisateurs qui n'ont pas été spécifiés lors de l'installation.
- Prestation pour programmation suite à un déplacement ou déménagement du système.
- Prestation pour tout problème lié à un virus informatique (la présence de virus informatique est mise en évidence au moyen d'un logiciel de détection spécifique)
- Pour tout autre problème ne mettant pas en cause une défectuosité du matériel fourni par Micromed.
- Pour tout problème lié à une perturbation ou défaillance du réseau hospitalier dans le cas où les matériels sont interfacés dans le réseau de l'hôpital.

Article 8 : Transfert des risques

Le transfert de risques (détérioration, vol ou perte) aura lieu au moment de la livraison. Il sera donc à l'acheteur de prendre les assurances nécessaires pour la couverture des risques.

Article 9 : Délais de livraison

Les délais de livraison sont ceux indiqués sur les devis effectués au préalable. Aucune pénalité et aucune annulation de commande ne peuvent être requises sous ces délais et également au-delà de ces délais pour des raisons de forces majeures réunissant les conditions prévues par l'article 1218 du Code civil (grèves, troubles politiques, guerre, interruption de transport, incendie, accidents de matériels, etc.) ou pour des raisons indépendantes de notre volonté (rupture de stock momentanée, panne de machines).

Article 10 : Livraison

Les livraisons sont faites à l'adresse indiquée par l'acheteur sur le bon de commande.

Les marchandises, même si elles sont vendues franco de port, voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même dans le cas où le transport serait effectué par un véhicule de notre société.

En cas de retard, avaries ou manquants, l'acheteur devra exercer lui-même les recours contre le transporteur et devra faire sa réclamation dans les cinq jours suivant la réception de la marchandise.

Article 11 : Retours

Le choix et l'achat d'un produit ou d'un service sont placés sous l'unique responsabilité du client. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits notamment pour cause d'incompatibilité du matériel ne peut donner lieu à aucun dédommagement ou mise en cause de la responsabilité de MICROMED SAS ; sauf dans le cas d'un vice caché, de non-conformité ou de défectuosité, tels que prévus par les dispositions légales ou réglementaires d'ordre public.

Cependant, nous acceptons de remplacer ou rembourser un produit ne correspondant pas à votre demande sous conditions que nous en soyons précédemment avertis dans les 10 jours suivant la réception de la commande et qu'il soit réceptionné dans nos locaux dans les 10 jours suivant la demande de retour.

Pour être remplacé ou remboursé, le produit ne doit pas avoir été ouvert, utilisé ou endommagé par l'acheteur. Les frais de retour sont à la charge exclusive de l'acheteur.

Article 12 : Vente à l'étranger

Dans le cas d'une vente à l'étranger, les taxes douanières et formalités sont à la charge exclusive de l'acheteur. Il s'engage alors à vérifier les possibilités d'importation des produits commandés au regard du territoire du pays de livraison.

MICROMED SAS s'engage à fournir les documents nécessaires aux douanes ou transitaires (bon de livraison, facture proforma, facture commerciale et EUR1) pour le bon déroulement de la procédure du dédouanement.

Dans le cas d'une exportation facturée hors taxes, il sera demandé à l'acheteur de fournir un chèque de caution correspondant au montant de la TVA qui lui sera restitué après réception des justificatifs signés par les douanes françaises.

Article 13 : Propriété intellectuelle

MICROMED SAS conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux produits, photos et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite.

Article 14 : Données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des acheteurs font l'objet d'un traitement informatique réalisé par MICROMED SAS. Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables au

traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables. Le responsable du traitement des données est MICROMED SAS. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation de l'acheteur soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, MICROMED SAS s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de l'acheteur, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime. Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, l'acheteur en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées. Conformément à la réglementation applicable, l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : infos@micromedfr.com.

En cas de réclamation, l'acheteur peut adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Article 15 : Imprévision

Les présentes conditions générales de vente excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article [1195 du Code civil](#) pour toutes les opérations de vente de produits de MICROMED SAS à l'acheteur. MICROMED SAS et l'acheteur renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article [1195 du Code civil](#) et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

Article 16 : Tribunal compétent

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce et le Tribunal Judiciaire de Mâcon seront seuls compétents.

Article 17 : Droit applicable – Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 18 :

Les conditions contraires à celles indiquées ci-dessus, insérées dans des lettres par l'acheteur, seront considérées comme nulles et non avenues.

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par l'acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance.